

Préambule

La Résidence est un lieu de vie collective, mis à la disposition des élèves pour faciliter leur scolarité. **En complément du règlement intérieur de l'école**, le règlement de la Résidence définit l'organisation et les règles de vie en communauté afin de permettre à chacun de réussir sa scolarité.

La vie en communauté nécessite le respect de soi, de ses camarades et de l'ensemble du personnel de service et d'encadrement.

A- LES ACTIVITES A LA RESIDENCE

Cette vie en Résidence s'organise autour d'un temps de travail, d'apprentissage des règles de vie en société et de moments de détente.

I. En semaine

Heures	Activités	Remarques
A partir de 05h45	Le reveil, la douche, la préparation	Certains internes se lèvent plus tôt par habitude.
A partir de 6h30	Rangement des chambres	Chacun fait son lit et organise ses affaires
A partir de 06h45	Sortie des dortoirs	Garçons et filles (avec leurs sacs prêts)
A partir de 7h00	Fermeture des dortoirs	Aucun élève n'est autorisé à remonter dans les chambres.
A partir de 7h10	<u>Service du Petit Déjeuner</u> Se présenter au grand salon (au self)	Présence obligatoire Départ pour l'école par le bus de la résidence
12h00-13h00	<u>Service du déjeuner</u>	Au réfectoire du Complexe
17h15-17h30	Retour à la résidence par le bus de la résidence.	Présence obligatoire des internes.
17h30-19h00	Douche + Repos	Obligatoire pour tous
19h00-20h00	ETUDES et Suivis Personnalisés	Présence obligatoire des internes, sous surveillance. Les internes feront leurs devoirs durant cette période.
20h00-20h45	DINER	Présence obligatoire des internes
20h45-22h45	ETUDES	Sous l'encadrement des moniteurs
22h45-23h00	<u>Retour dans les chambres</u>	Rangement des sacs
23h15	Fin des activités Extinction des lumières Volets baissés	Le calme est exigé
Aucun élève n'est autorisé à rejoindre la Résidence seul et en dehors des horaires indiqués		

Remarques :

Remarque 1:

Ces dispositions en semaine sont susceptibles de changement si une situation particulière le justifie, notamment à l'approche des compositions pour une préparation optimale des candidats.

Remarque 2 :

Ces dispositions restent valables pour tous les résidents. Cependant, un élève en baisse de production pédagogique peut être soumis, sur une période bien calibrée, à un régime plus soutenu afin de remédier à ces difficultés.

II. Les Weekend

Complexe académique DakarEDU, Point E, canal IV en face école des douanes.

Etablissement privé d'enseignement moyen secondaire autorisé sous le numéro 016953/MEN/DEP/ndsd

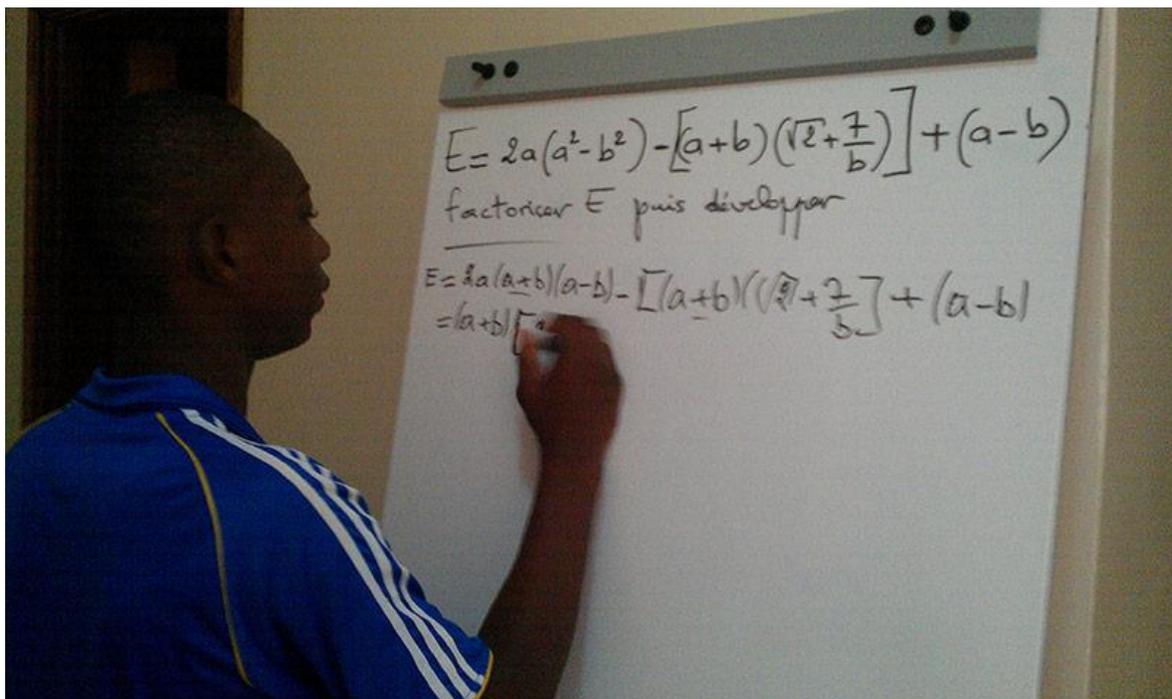
Tel : 33 825 30 30 / 33 825 30 32 / 77 310 07 07 / 78 171 66 66 – Site web : www.dakaredu.com – E-mail: dakaredu@yahoo.fr

Les enfants rentrent chez eux 1 weekend sur 2

II.1. Weekend de travail (à la résidence)

Samedi

HORAIRES	GROUPE	ACTIVITES
8h00-12h00	Classe d'examens	enseignements réguliers à l'école.
	Classes intermédiaires	cours de renforcement sous la supervision des moniteurs, soit à la résidence, ou à l'école.



12h00-15h00	Tout le monde	Repas/Repos
15h00 – 18h00	Classe d'examens	Première partie : Cours de renforcement sous la supervision des moniteurs, soit à la résidence, ou à l'école.
	Classes intermédiaires	Activités ludiques (fiche de lecture) - discussion anglais- projection de documentaires
18h00-20h00	Tout le monde	Deuxième partie : Cours de renforcement sous la supervision des moniteurs, soit à la résidence, ou à l'école.
20h30-22h30	Dîner-Débat + TV	A la Résidence ou en externe
22h30-23h00	Fin des activités Extinction des lumières Volets baissés	Le calme est exigé

Dimanche

HORAIRES	ACTIVITES
9h30-12h30	Troisième partie : Cours de renforcement sous la supervision des moniteurs, soit à la résidence, ou à l'école.
12h30- 15h00	Les élèves se reposent. Repas + Repos.
15h00 – 17h00	Quatrième partie : Cours de renforcement sous la supervision des moniteurs, soit à la résidence, ou à l'école.
17h00- 18h00	Cours de Coran-Arabe (pour les musulmans) Ethique et morale (pour les non-musulmans)
18h00-19h30	 Activités sportives (football/randonnée pédestre/natation etc...)
20h00-21h00	Diner
21h00-22h30	Révisions des leçons + Vérification des devoirs
22h30-23h00	Fin des activités, extinction des lumières -Volets baissésLe calme est exigé

Les Départs anticipés : Pour des raisons familiales, si l'élève doit quitter la résidence, les parents doivent avertir l'administration au moins 48h avant.

II.2 : Weekend de repos (hors résidence)

- *Classes intermédiaires* : Les élevés des classes intermédiaires prennent leur weekend le Vendredi à la fin des enseignements jusqu'au Dimanche à **19h00**.
- *Classes d'examen* : Les élèves des classes d'examen prennent leur weekend le Samedi à 12h00 jusqu'au Dimanche à **19h00**.

DISPOSITIONS PRATIQUES :

L'établissement met à la disposition des élèves le bus pour les acheminer dans leur lieu de résidence.

Les parents prendront leurs dispositions pour assurer le retour de leur enfant à l'heure indiquée.

Au-delà de cet horaire, l'accueil est étudié au cas par cas et des sanctions peuvent être envisagées à l'endroit des élèves retardataires si l'objet n'est pas jugé recevable.

L'équipe de restauration sera déjà en place pour le diner et le Responsable de la résidence sera aussi présent avec le Directeur pour leur souhaiter la bienvenue.

B- Vivre ensemble

Chapitre 1 : Les interdits

- **Article 1 :**

Les ordinateurs portables et autres gadgets sont strictement interdits à la Résidence.

Les téléphones portables sont strictement interdits. Les parents qui souhaitent entrer en contact avec leur enfant peuvent le faire en appelant l'un des Responsables aux numéros donnés ci-dessous.

- **Article 2 :**

Il est strictement interdit aux élèves :

→ De quitter la Résidence et pour quelque raison que ce soit.

→ De quitter la chambre sans faire son lit, sa douche et ranger ses propres affaires

→ De se bagarrer

→ D'injurier ou utiliser des propos injurieux, dégradants et déplacés

→ D'écrire sur le matériel de la Résidence (tables, portes, fenêtres, chaises, murs, etc....)

→ De crier, de se bousculer et de sauter les marches de l'escalier

→ De se mettre au balcon ou de passer la tête par la fenêtre des chambres

→ De Conserver des denrées périssables et médicaments dans les chambres

→ D'apporter des objets de valeurs (la Résidence n'est pas responsable des pertes causées par une négligence)

✚ INTERDICTION FORMELLE DE FUMER.

- **Article 3 :**

La Résidence se situe au...Point E.....avec un personnel d'encadrement qui logera avec eux. Les déplacements entre les étages sont interdits. Les élèves se retrouvent seulement aux heures d'ateliers et de repas.

Chapitre 2 : Les règles de vie commune

- **Article 4:**

Il est fortement recommandé à chaque élève de respecter les horaires mentionnés ci-dessus pour aider les Responsables à honorer le chronogramme d'activités.

- **Article 5:**

Chaque élève est tenu de ranger ses affaires dans son sac avec cadenas afin que les occupants d'une même chambre vivent dans un cadre sain et serein.



- **Article 7:**

Un état des lieux des chambres et du mobilier sera établi à l'arrivée de l'élève dans la chambre qui lui est affectée. Cet état des lieux sera repris à la fin de l'année pour vérifier qu'aucune dégradation majeure n'a été faite.

Chapitre 3 : Les sanctions

- **Article 8:**

En cas d'inconduite notoire sur les règles d'hygiène, de sécurité, de mixité et après sommation, l'élève est passible de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive de la Résidence.

C- ANNEXE

LES REGLES – LES LIMITES

Le non-respect des dispositions du règlement de la Résidence est passible des sanctions prévues par le règlement intérieur de l'établissement.

La Résidence est un lieu de vie collective, le respect des autres est une obligation particulière. Les comportements, attitudes ou états qui mettent en danger les usagers de la Résidence constituent des fautes particulièrement graves (violence, agressivité, détérioration des dispositifs de sécurité, jeux dangereux, non respect de l'interdiction de fumer...).

Respect du matériel, des locaux :

Toute dégradation entraîne pour l'élève une sanction et pour la famille le remboursement des frais de réparation.

Pour des raisons de sécurité, aucun mobilier ne doit être déplacé.

Le non-respect de ces règles entraînera des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive de la Résidence.

L'Administration et les Parents travailleront ensemble pour éduquer, enseigner et élever les enfants en leur inculquant des valeurs qui leurs sont propres.

Contacts : 33 825 30 30 – 33 825 30 32 – 77 310 07 07 – 78 171 66 66

La Direction

Résidence scolaire : conditions d'admission

Cible

La résidence est ouverte exclusivement aux élèves de DakarEDU, filles comme garçons ayant un besoin d'accompagnement spécifique ou habitant loin du complexe.

Tarifs :

Niveau	Droit d'inscription	Mensualité
Classes d'examen	300 000 F CFA	180 000 F CFA
Classes intermédiaires	260 000 F CFA	150 000 F CFA

N.B. : les droits d'inscription couvre l'assurance, l'abonnement santé, l'achat de tout élément pratique pour le séjour annuel du résident,

Dossier:

En plus du dossier déposé à la direction pour l'inscription pédagogique, le postulant doit produire :

- ✓ Un certificat de visite médicale (le format exigible est à récupérer à l'administration)
- ✓ Une copie du carnet de santé (s'il en existe)
- ✓ Une fiche de renseignements et d'engagements parents (format disponible à l'administration).

La Direction



Inspection d'academie de Dakar
Inspection de l'education et de la formation de Dakar Plateau
Complexe academique DakarEDU

CERTIFICAT DE VISITE MEDICALE

Pour une admission en Régime de résidence complète

Jesoussigné

certifie avoir examiné M.Mlle

né(e) le ___/___/___ à

et avoir fait les constatations suivantes :

ETAT GENERAL

Poids		Taille		Pouls		T. A.	
-------	--	--------	--	-------	--	-------	--

Indice de Pignet : Taille (en cm) - (poids (en kg) + circonférence de la cage thoracique (en cm))

• Aspect général		Rachis	
------------------	--	--------	--

• Appareil respiratoire	
• Appareil cardiocirculatoire	
• Appareil digestif - Appareil bucco-dentaire - Autres	

• Sucre		Albumine	
---------	--	----------	--

• Test d'Emmel: positif négatif

- Vision

Acuitévisuelle		
Œil	Sans Correction	Avec Correction
OD		
OG		

OG		
----	--	--

• Facultéspsychiques	
----------------------	--

AUTRES CONSTATATIONS DIVERSES (sur autres appareils et membres notamment)

CONCLUSION

Après examen, je certifie que M.Mlle _____

présente le profil médical ci-dessus qui

- est compatible avec une vie à l'internat;
- est compatible avec une vie à l'internat, mais son état de santé nécessite un suivi médical rapproché qu'il est préférable d'assurer en résidant dans le milieu familial;
- n'est pas compatible avec une vie à l'internat, car son état de santé exige une prise en charge médicale qui nécessite une assistance constante en milieu familial;

est apte à l'éducation physique et sportive ; inapte à l'éducation physique et sportive.

Fait à _____ le ____/____/____

Signature et cachet du médecin